Réunion du jeudi 15 Février 2024

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Fabrice SIMON
Absent excusé : Robert RITTIMANN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédent la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (…) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

U13 DEPARTEMENTAL 2

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D2	C	1	27829787	GRAVES FC	1	GJ CAZAUX LA TESTE	1	14/02/2024	16H
D2	C	3	27829795	GRAVES FC	1	ANDERNOS	1	02/03/2024	13H30

Courriel en date du 14 Février 2024 du club du FC Graves transmettant un arrêté de fermeture de terrain. La rencontre FC Graves – GJ Cazaux-La Teste programmé de jour est reportée. La commission demande aux deux clubs de proposer une date en semaine durant le mois de mars. Sans accord elle reprogrammera la rencontre le samedi 30 Mars.

U13 DEPARTEMENTAL 3

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D3	A	3	27806407	CHAMBERY RC	3	LORMONT	3	02/03/2024	13H30
D3	C	3	27828041	ST AUBIN MEDOC AS	1	MERIGNAC SA	4	02/03/2024	13H30

Courriel en date du 13 Février 2024 du club d'Arsac-le Pian concernant l'inversion du score de la rencontre poule A l'opposant à Coeur Médoc Atlantique (27806408) le samedi 10 février. Le score réel confirmé par le club adverse est : FC Arsac-Pian Médoc 4 – Cœur Médoc Atlantique 0

U13 DEPARTEMENTAL 4

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D4	B	3	27817292	LOUBESIEN	2	COTEAUX LIBOURNAIS	1	02/03/2024	13H30

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D4	C	3	27805871	GRADIGNAN FC	3	BOUSCATAISE	1	10/02/2024

U13 – DEPARTEMENTAL 5

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D5	A	2	27809641	GIRONDINS BX	3	BRUGES	2	14/02/2024	14H
D5	A	3	27809643	ST GERMAIN ESTEUIL	1	STADE BORDELAIS	3	02/03/2024	13H30
D5	D	3	27817874	GAURIAGUET PEUJARD	1	COUTRAS	1	02/03/2024	13H30

Décisions administratives

Date	*Poule*	*Match*	*EQUIPE*	*CLUB*	*Anomalies*	*Tarifs*
10/02/2024	C	27807684	PAREMPUYRE FC	521254	*Forfait 1er et 2ème match*	**44 €**
10/02/2024	B	27826043	CENON US	511449	*Absence du rapport de constat d'échec*	**42 €**

U13 – DEPARTEMENTAL 6

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D6	B	3	27828625	ST SEURIN ST ESTEPHE	1	BOUSCATAISE	4	17/02/2024
D6	C	3	27829765	ST MEDARD EN JALLES	4	AUDENGE	1	17/02/2024
D6	J	1	27829637	COTEAUX DORDOGNE	2	PINEUILH	1	17/02/2024
D6	I	3	27817673	ROUGES LIBOURNE	1	ALLIANCE DU MORON	2	02/03/2024
D6	M	3	27824001	GIRONDE REOLE	1	AUROSSAIS	1	17/02/2024

Décisions administratives

Date	*Poule*	*Match*	*EQUIPE*	*CLUB*	*Anomalies*	*Tarifs*
03/02/2024	I	27817670	RIVE DROITE 33	551473	*Absence du rapport de constat d'échec*	**42 €**
03/02/2024	I	27817670	RIVE DROITE 33	551473	*Feuille de match mal remplie/non conforme*	**11 €**
10/02/2024	B	27828623	CASTELNAU FC	548390	*Feuille de match mal remplie/non conforme*	**11 €**
10/02/2024	G	27826340	BLANQUEFORT ES	525223	*Feuille de match mal remplie/non conforme*	**11 €**
10/02/2024	G	27826339	CHANTECLER BX NORD	505674	*Forfait 1er et 2ème match*	**44 €**
10/02/2024	H	27798501	BERSONNAISE	514726	*Feuille de match mal remplie/non conforme*	**11 €**
10/02/2024	H	27798501	BERSONNAISE	514726	*Feuille de match mal remplie/non conforme*	**45 €**
03/02/2024	M	27823997	FARGUES TOULENNE	519713	*Match perdu par pénalité*	**55 €**

Courriel en date du 12 Février 2024 du club de l'Union St Jean concernant l'arrêt de la rencontre l'opposant contre le Bordeaux Athlétic Club (27805494) en poule E le samedi 10 février. Transmission est faite au service juridique.

Courriel en date du 14 Février 2024 du club des Coqs Rouges Bordeaux (505598) nous informant du forfait de l'équipe de Chantecler pour la rencontre 27826339 de la poule G du 10 Février. Le forfait a été fait téléphoniquement le samedi matin jour de la rencontre.

U12 – DEPARTEMENTAL 3

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D3	C	2	27812882	BRUGES ES	24	BX ETUDIANTS CLUB	22	03/02/2024

Décisions administratives

Date	*Poule*	*Match*	*EQUIPE*	*CLUB*	*Anomalies*	*Tarifs*
10/02/2024	C	27812887	BX ETUDIANTS CLUB 22	500042	*Absence du rapport de constat d'échec*	**42 €**

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation et à effectif réduit

Robert RITTIMANN
Secrétaire de la Commission